

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE SAVERNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 7 juillet 2022**

**Délibération n° 2022-68**

**Président** : Dominique MULLER

**Nombre de Conseillers Communautaires en exercice au jour de la séance** : 63

**Présents** : 47 jusqu'au point 51, 48 à compter du point 52, 49 à compter du point 53, 48 à compter du point 55, 47 à compter du point 61, 50 à compter du point 64, 51 à compter du point 65, 50 pour le point 72

**Pouvoirs** : 5 jusqu'au point 52, 6 à compter du point 53, 5 à compter du point 55, 6 à compter du point 64

**Absents excusés** : 2

**Absents** : 9 jusqu'au point 51, 8 à compter du point 52, 6 à compter du point 53, 8 à compter du point 55, 9 à compter du point 61, 5 à compter du point 64, 4 à compter du point 65, 5 pour le point 72

**Date de convocation du Conseil Communautaire** : 1<sup>er</sup> juillet 2022

**Secrétaire de Séance élu** : M. Francois WILLEM

\* \* \* \* \*

**ENVIRONNEMENT**

**CREATION DE LA VOIE VERTE ROMANSWILLER/SAVERNE -  
PRESENTATION ET ADOPTION DE L'AVANT-PROJET (AVP).**

Rapporteur : Viviane KERN, Vice-Présidente.

La Communauté de Communes du Pays de Saverne a souhaité mettre en œuvre le projet de création de voie verte entre Romanswiller et Saverne, plus précisément entre Sommerau et Saverne, pour la partie la concernant directement, comme inscrit au Schéma intercommunautaire des itinéraires cyclables (Plan Vélo).

La Communauté de Communes, au titre de ses compétences « Aménagement de l'espace » et « Mobilité », est notamment chargée de l'étude et des travaux de ladite voie verte.

Le projet, tel que défini par le schéma, et tel que confirmé par les études de maîtrise d'œuvre, s'implante au droit de l'ancienne voie ferrée de Saverne à Molsheim (sections non urbanisées).

Ce projet, sur la base du chiffrage estimatif et du tracé initial a bénéficié de participations financières de la CEA et de l'Etat.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu et a permis de définir plus précisément le tracé et d'apporter un chiffrage plus précis des travaux à réaliser, sur la base notamment de relevés géomètres, des rendus de l'étude de sol et de divers relevés techniques.

**Le projet, tel que défini par le schéma :**

<i>Tronçon</i>	<i>Voie empruntée</i>	<i>Distance</i>	<i>Aménagement particulier à prévoir</i>
Limite de ban Romanswiller / Singrist	Ancienne voie ferrée (sortie à hauteur du remblais) + traversée de Singrist (depuis la salle, rue des champs, traversée de la RD117, rue du tunnel, accès vers ouvrage SDEA)	2,07 km	Rampe de sortie de l'emprise ferrée
<b>Singrist/Marmoutier (entrée de ville)</b>	Ancienne voie ferrée + chemin	1,160 km	-
<b>Traversée de Marmoutier (entrée de ville sud jusqu'à ZAC/pont)</b>	Partage de voie en milieu urbain	3,145 km	-
<b>Marmoutier Nord / limite de ban</b>	Ancienne voie ferrée	1,385 km	Traversée de RD218
<b>Otterswiller – viaduc / RD1004</b>	Ancienne voie ferrée	0,785 km	-
<b>Otterswiller RD1004/rue de la chapelle</b>	Partage de voie (parking salle) + ancienne voie ferrée	0,480 km	-
<b>Otterswiller rue de la chapelle /Océanide</b>	Ancienne voie ferrée + chemin/prés	0,845 km	-
<b>TOTAL</b>		9,87 km	

Dépenses (Coût global estimé – part CCPS) : **2 457 600 € HT**

Recettes :

Subventions notifiées (part CCPS) :

- CEA : 1 228 800 € (50%)
- Etat (AAP Aménagements cyclables 2020) : 737 100 € (30%)

Reste à charge CCPS (part Travaux) : 491 400€ (20%)

**Le projet, avec les *modifications intervenues* lors des études de maîtrise d'œuvre :**

Tronçon	Voie empruntée	Distance	Aménagement particulier à prévoir
Limite de ban Romanswiller / Singrist	Ancienne voie ferrée (sortie à hauteur du remblais) <del>+ traversée de Singrist (depuis la salle, rue des champs, traversée de la RD117, rue du tunnel, accès vers ouvrage SDEA)</del>	<del>2,07 km</del>	<del>Rampe de sortie de l'emprise ferrée</del>
	Ancienne voie ferrée + suppression du remblais + tunnel	1,750 km	-Remblais : à supprimer et utiliser pour terrassement de la voie -Tunnel
Singrist/Marmoutier (chemin Tischloch)	Ancienne voie ferrée + chemin	0,965 km	-
Traversée de Marmoutier (entrée de ville sud jusqu'à ZAC/pont)	<del>Partage de voie en milieu urbain</del>	<del>3,340 km</del>	-
	Ancienne voie ferrée + partage de voie (rue de la gare) + ancienne voie ferrée + partage de voie (impasse du chemin de fer)	3,180 km	-passerelle quartier St Denis -traversée Rue Biegen
Marmoutier Nord / limite de ban	Ancienne voie ferrée	1,385 km	Traversée de RD218
Otterswiller – viaduc / RD1004	Ancienne voie ferrée	0,785 km	-
Otterswiller RD1004/rue de la chapelle	Partage de voie (parking salle) + ancienne voie ferrée	<del>0,480 km</del>	-
	Idem, mais avec léger dévoiement de la piste	0,525 km	-
Otterswiller rue de la chapelle /Océanide	Ancienne voie ferrée + chemin/prés	<del>0,845 km</del>	-
	Idem, mais avec emprunt du chemin rural	0,810 km	-
	<b>TOTAL</b>	<del>9,87 km</del> 9,40 km	

Dépenses (Coût global estimé TRAVAUX – chiffrage AVP) :

2 850 000 € HT (VRD) + 855 000€ HT (ouvrages d'art)

**= 3 705 000€ HT**

Dont (surcoût par rapport au projet initial) :

- Remblais : 600 030€ HT
- Tunnel : 60 000 € HT
- Passerelle St Denis : **150 000 € (terrassement des talus) ou option passerelle aluminium à 390 000€**
- Traitements des autres ouvrages d'art (légères réparations) : 255 000 € HT
- Viaduc (remise en état sécuritaire–hors interventions sur structure) : **390 000€ HT**

Recettes :

Subventions notifiées (part CCPS) :

- CEA : 1 228 800 €
- Etat (AAP Aménagements cyclables 2020) : 737 602 €

Subventions sollicitées en complément, sans notification à ce jour (part CCPS) :

- Etat (AAP Aménagements cyclables 2022) : 389 424 €
- Région Grand Est (dépôt en cours « Véloroutes et Voies vertes ») : 200 000 €

Reste à charge CCPS (part Travaux) : 1 149 174€ (31%)

**DELIBERATION**

**Le Conseil Communautaire,**

Vu l'exposé ci-dessus,

Vu la délibération du 2020-126 du 24 septembre 2020,

Vu le montant de l'enveloppe affectée aux travaux,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité,**

**moins 10 abstentions (Mme Nadine SCHNITZLER,**

**M. Médéric HAEMMERLIN, M. Marcel BLAES, M. Jean-Luc SIMON,**

**M. Jean-Claude DISTEL, M. Régis BONNET, M. Marc WINTZ,**

**M. Jean-Marc GITZ, M. Claude ZIMMERMANN,**

**M. Claude SCHMITT par procuration)**

- a) d'approuver l'avant-projet (AVP) de la Voie verte Romanswiller/Saverne, proposé par le Bureau d'études SODEREF, tel que décrit ci-dessus,
- b) d'arrêter l'enveloppe financière à **3 705 000 € HT**,
- c) d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre, résultat de cette enveloppe travaux,
- d) d'autoriser le Président à solliciter les aides et participations financières complémentaires éventuellement mobilisables à la réalisation du projet,
- e) d'autoriser le Président à signer les actes afférents au projet,
- f) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Ont signé au registre les Membres présents,  
pour extrait certifié conforme,**

**Saverne, le 13 juillet 2022**



**Le Président**

**Dominique MULLER**